

Salle des Clics

Charte d'utilisation des services

Cette charte définit les modalités d'accès aux différents services proposés par la salle des Clics, en lien avec le règlement intérieur de la médiathèque de Saint-Nazaire.

- 1- Les usagers sont tenus de se comporter correctement à l'égard des autres usagers et du personnel de la médiathèque.** Ils doivent également respecter les lieux, le mobilier, les documents et le matériel mis à disposition (article 2 du règlement intérieur).
- 2- La salle est ouverte à tous.**
En dehors des créneaux d'ouverture au public, elle accueille des groupes sur réservation.
- 3- Modalités d'accès pour le service de jeux vidéo sur place :**
 - a. Etre adhérent de la médiathèque de Saint-Nazaire
 - b. Etre accompagné d'un adulte pour les enfants de moins de 10 ans
 - c. La séance de jeu dure 1h environ avec un battement de 10min entre 2 séances
 - d. Les matériels utilisés font l'objet d'un prêt sur la carte de chaque participant
 - e. Tout matériel détérioré devra être remplacé par l'utilisateur ou son représentant légal
 - f. Les jeux proposés sont limités aux PEGI 3, 7 et 12
(PEGI est un système de classification par âge destiné à guider les joueurs)
 - g. La sauvegarde des parties en cours n'est pas garantie par la médiathèque
 - h. Le personnel est le seul habilité à installer les jeux et effectuer les manipulations techniques
- 4- Modalités d'accès pour le service de prêt d'ordinateurs portables sur place :**
 - a. Etre adhérent de la médiathèque de Saint-Nazaire
 - b. Etre accompagné d'un adulte pour les enfants de moins de 10 ans
 - c. La durée d'accès aux ordinateurs portables peut être réduite par le personnel en cas de forte fréquentation pour permettre à chaque personne d'en profiter
 - d. Tout matériel utilisé fait l'objet d'un prêt sur la carte de chaque participant
 - e. Tout matériel détérioré devra être remplacé par l'utilisateur ou son représentant légal
 - f. Le personnel est le seul habilité à administrer les ordinateurs, à installer ou à supprimer des jeux et des logiciels
- 5- Modalité d'accès des autres services (impressions, labos de langues, salon numérique...) :**
 - a. Se renseigner auprès du personnel
 - b. La durée d'accès aux tablettes peut être réduite par le personnel en cas de forte fréquentation pour permettre à chaque personne d'en profiter